ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réfugiés

Question écrite n° 4485

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attentoin de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les conditions de fonctionnement du centre de Sangatte. En effet, les effectifs de CRS actuellement mobilisés pour la sécurité du site ont été prévus pour satisfaire la présence de 500 réfugiés environ, ce qui ne correspond manifestement plus à la situation actuelle, résultat de la politique d'immigration laxiste du gouvernement précédent. Ainsi, la prise des quelques 1 500 à 1 900 repas servis n'est surveillée que par deux patrouilles de trois fonctionnaires le long de la chaîne de distribution et par une patrouille de trois fonctionnaires à l'entrée du centre. Cet effectif est manifestement insuffisant face aux risques de mouvements hostiles des réfugiés, d'autant plus que l'appel de renfort ne pourrait être effectif qu'au bout d'une dizaine de minutes dans le meilleur des cas. De plus, la configuration des lieux ne pourrait permettre aux fonctionnaires placés à l'intérieur de se replier en cas de mouvements de foule (une seule entrée et pas d'issue de secours). De tels mouvements d'hostilité ont déjà eu lieu, mais les demandes d'effectifs formulées par les syndicats de police au précédent gouvernement sont toujours restées vaines. Il lui demande donc de bien vouloir, d'une part, l'informer du nombre actuel de réfugiés présents sur le site et, d'autre part, lui indiquer si le Gouvernement entend mobiliser des compagnies de CRS supplémentaires susceptibles de contenir d'éventuels mouvements de protestation, mouvements qui risquent de s'amplifier lors de la fermeture effective du centre.

Texte de la réponse

Depuis le 5 novembre 2002, le centre d'hébergement de Sangatte n'a plus procédé à de nouvelles admissions de personnes en situation irrégulière. Le 5 décembre dernier, le ministre de l'intérieur a décidé la fermeture de ce centre et arrêté le principe de sa démolition, dont les opérations ont débuté le 23 décembre et se sont terminées le 25 décembre 2002. Toutefois, la présence d'unités de forces mobiles a été maintenue afin de contribuer à la maîtrise des flux migratoires dans l'ensemble du département et pour dissuader les candidats clandestins d'entrer sur le territoire britannique. L'effectif a cependant été réduit de moitié et se situe actuellement à hauteur de deux compagnies républicaines de sécurité et de deux escadrons de gendarmerie mobile.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4485
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3542
Réponse publiée le : 3 février 2003, page 840